



J3 – Section de lutte contre la CYBERCRIMINALITE



J3 – Section de lutte contre la CYBERCRIMINALITE

Une section « cyber » existe au parquet de Paris depuis 2014. Elle est devenue « J3 » en février 2020, au moment de la création de la JUNALCO (Juridiction Nationale de Lutte contre la Criminalité Organisée).

Elle est compétente en matière de cybercriminalité sur **le ressort de Paris** mais aussi sur **l'ensemble du territoire national**, concurremment avec tous les parquets. Etre saisie de faits isolés commis sur l'ensemble du territoire lui permet de faire des rapprochements, et de les regrouper autour de procédures communes.



De nombreux dossiers au plan national :

- 65 en 2019
- 408 en 2020
- 603 en 2021
- 611 en 2022
- 294 nouveaux dossiers entre janvier et mai 2023

A ces dossiers, s'ajoutent tous ceux dont la section est saisie parce que les faits sont commis à Paris.



J3 – Section de lutte contre la CYBERCRIMINALITE

Quelques chiffres sur l'activité pénale de la section J3 :

- **89 dossiers d'information judiciaire en cours** en décembre 2022
- **25 procédures terminées en 2022** parmi lesquelles :
 - **11 ordonnances de renvoi** devant le **tribunal correctionnel**
 - **1 ordonnance de renvoi** devant le **tribunal pour enfants**
 - **3 ordonnances complexes**
 - **seulement 9 ordonnances de non lieu**
- **8 ouvertures d'information judiciaire** du 1^{er} janvier au 31 avril 2023
- **29 détentions provisoires** émanant de la section



J3 – Section de lutte contre la CYBERCRIMINALITE

Quelques infractions relevant de la compétence de la section :

- Le **rançongiciel** ou **ransomware** : le fait de bloquer et de chiffrer, par l'utilisation d'un logiciel malveillant, l'accès à des fichiers d'une entreprise ou organisation en réclamant à la victime le paiement d'une rançon
- Le **jackpotting** : le fait de vider un distributeur automatique de billets (DAB) par l'introduction d'un logiciel malveillant (malware) au moyen d'un ordinateur ou d'une simple clé USB

Bien souvent, les infractions retenues appartiennent à la catégorie de **l'atteinte à un système de traitement automatisé de données (STAD)** définie par les articles 323-1 à 323-7 du Code Pénal. Ces infractions sont sanctionnées de peines de **trois à dix ans d'emprisonnement** et à des **amendes de 100 000 à 300 000 euros**.

De plus, dans le cas d'un **rançongiciel**, l'infraction retenue peut être **l'extorsion de fonds**, définie par l'article 312-1 du Code Pénal et punie de **sept ans d'emprisonnement** et de **100 000 euros d'amende**. Lorsqu'elle est commise en bande organisée, elle est punie de **vingt ans de réclusion criminelle** et de **150 000 euros d'amende** (Art. 312-6 du Code Pénal).



J3 – Section de lutte contre la CYBERCRIMINALITE

Afin de lutter contre ce nouveau type de criminalité, la section J3 en charge de la cybercriminalité est composée de :

- 4 magistrats
- 1 assistant spécialisé en provenance du Ministère de l'Intérieur
- 1 assistant spécialisé en provenance du Ministère des Armées
- 1 juriste assistant
- 3 greffiers

La section J3 saisit généralement **des services d'enquête spécialisés**

L'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication (OCLCTIC), rattaché à la Police Judiciaire

Le COMCyberGend (commandement de la gendarmerie dans le cyberspace) – créé en 2021

La Brigade de Lutte contre la Cybercriminalité (BLCC) de la Direction de la Police Judiciaire de Paris

Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI)

Cette collaboration avec les différents services enquêteurs a permis la saisie de **23 millions d'euros** d'avoir criminels depuis le début de l'année 2023



J3 – Section de lutte contre la CYBERCRIMINALITE

Comment se protéger face à ces nouvelles menaces cyber ?



Particuliers, entreprises, collectivités territoriales
Vous êtes **victimes d'actes malveillants** sur Internet ?

VIRUS **PIRATAGE** **ARNAQUE** **CHANTAGE**

RENDEZ-VOUS SUR WWW.CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
POUR ÊTRE ASSISTÉ ET CONSEILLÉ

**ASSISTANCE
AUX VICTIMES
D'ACTES DE
CYBERMALVEILLANCE** **INFORMATION
ET SENSIBILISATION
AUX RISQUES
NUMÉRIQUES**



Le site internet www.cybermalveillance.gouv.fr recense les **bons réflexes à adopter** pour mieux se protéger face à ces menaces mais précise également **comment réagir** lorsque vous êtes victimes de ce genre d'infractions.



J3 – Section de lutte contre la CYBERCRIMINALITE

Ils parlent de la section J3 :

FranceCulture, 30-03-2022 : **Mécaniques de la cybermenace : La justice face aux cybercriminels**

Vie-publique.fr, 13-05-2022 : **Cybersécurité : quelles réponses face aux menaces nouvelles ?**

Gatewatcher.com, 12-2022 : **L'œil de la cyber : La réponse juridique et pénale face à la cybercriminalité**

Zdnet.fr, 19-05-2023 : **Le hacker souriant Hamza Bendelladj de nouveau rattrapé par la justice**

Le Figaro, 19-05-2023 : **Cyberattaques : plongée au cœur d'une traque planétaire**

Le Figaro, 19-05-2023 : **Du hacker « libertarien » au cybercaïd brassant des millions, comment la justice traite ce flot de nouveaux délinquants**

France inter, 20-05-2023 : **Soupçonné d'avoir piraté des associations et des entreprises, le "hacker souriant" sera jugé fin août (radiofrance.fr)**

